



NOTE D'ÉDUCATION PERMANENTE

de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)

www.ftu.be

N°2021– 16, septembre 2021

Les conditions de travail des personnes sans papiers

Processus d'une recherche-action

Cette analyse a pour objectif de retracer le processus de la recherche-action lancée par le comité des travailleurs et travailleuses sans et avec papiers de la CSC de Bruxelles en collaboration avec le MOC et la FTU. La recherche action, élaborée à partir d'un questionnaire d'enquête, visait la constitution d'un plaidoyer régional pour contrer le travail au noir des personnes sans papiers. Nous décrivons les phases de ce processus en lien avec un contexte très spécifique : celui de la pandémie et de la naissance du mouvement des sans-papiers pour la régularisation. Malgré les difficultés majeures rencontrées par les militant.es et les permanent.es dans l'organisation et le suivi du projet, la réalisation de ce dernier ne s'est pas arrêtée et a suivi des réadaptations qui ont permis sa réalisation.

BRÈVE HISTOIRE DU COMITÉ DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA CSC DE BRUXELLES¹

La CSC organise les personnes sans papiers depuis 2008. A ce moment-là et pour la première fois, le terme régularisation est introduit dans l'accord de gouvernement Leterme. Les syndicats en front uni sont très actifs dans la revendication d'une régularisation. La mobilisation permet la création du comité : de nombreuses personnes sans papiers décident de le rejoindre. En 2010, pour la première fois, le comité devient un groupe spécifique au sein de la CSC et peut prendre la parole en portant ses revendications au Congrès.

En 2010 un groupe de travailleuses domestiques se crée avec la Centrale alimentation et service de la CSC : ce groupe, représenté par une militante sans papiers, participe aux travaux préparatoires de la Convention 189 sur les travailleuses domestiques de l'organisation internationale du travail (OIT). C'est une expérience d'*empowerment* très importante pour les participantes et pour leur formation politique.

La CSC de Bruxelles décide alors d'engager une permanente sur la question de l'exploitation des sans-papiers. Les permanences juridiques permettent d'avoir un ancrage et de saisir les principaux problèmes liés à la

¹ D'après les propos recueillis lors d'une interview de Eva Jimenez, permanente syndicale à la CSC de Bruxelles et de Magali Verdier, animatrice du MOC de Bruxelles.

condition de travailleur en séjour irrégulier. Bientôt, la CSC et le comité conduisent leur plaidoyer autour de la Directive 2009/52/EC (dite Directive Sanctions²).

Cette expertise et ce plaidoyer se construisent au fil des années. En 2019, la CSC décide de faire de la régularisation une priorité, via la revendication d'une commission indépendante et de critères clairs et permanents inscrits dans la loi ainsi que de la protection des travailleurs afin qu'ils puissent porter plainte via la directive sanctions.

Le comité est suivi par la permanente syndicale « migrants » de la CSC de Bruxelles et par un permanent du MOC qui favorise le processus d'éducation populaire au sein du comité. Les femmes étant moins représentées, se sont réunies au sein de la Ligue des travailleuses domestiques, qui porte des revendications spécifiques sur le travail des femmes migrantes et une lecture sur l'ethno-stratification du marché de l'emploi. Elles font partie du comité et de ses actions en y incluant une perspective de genre.

LE COMBAT POUR L'ACCÈS AU PERMIS UNIQUE

La bataille pour le permis unique s'insère clairement dans le contexte politique défavorable aux sans-papiers. Pendant la première vague de la COVID 19 en fait, la campagne « Déconfinons les droits des sans-papiers », lancée par les associations de soutien au mouvement des sans-papiers, n'a pas obtenu les résultats attendus. Quand le comité décide d'entamer la recherche-action, le contexte politique se révèle encore plus dommageable : la nouvelle coalition Vivaldi, dans sa déclaration gouvernementale, ne fait aucune mention à une possible régularisation ; par contre, elle se positionne et pose l'accent sur les retours en débloquant plus d'argent pour les centres fermés et les retours forcés. Rappeler le contexte fédéral est important car c'est justement ce contexte difficile qui pousse les militant.es du comité à renforcer leur plaidoyer plutôt au niveau régional, où l'espace d'action semble plus large.

L'emploi est en effet une compétence régionale. Si, au niveau fédéral, les syndicats et les associations appuient un changement de la loi de 1980 sur l'accès au séjour via l'instauration des critères clairs et permanents, au niveau régional ce qui est demandé c'est l'accès au permis unique, l'inscription chez Actiris et l'accès à la formation pour les métiers en pénurie.

Comme les résultats de l'enquête le démontrent, ainsi que les données sur les contrôles des lois sociales, les personnes sans papiers, arrivent à s'installer en Belgique, grâce aussi à un bassin d'économie informelle très considérable.

Le manque d'un titre de séjour et d'un permis de travail favorisent une exploitation importante de ces travailleurs et travailleuses. Le permis unique permettrait aux travailleurs d'accéder au marché de l'emploi et d'avoir un titre de séjour. Actuellement, seuls les ressortissants étrangers des pays tiers qui se trouvent en dehors des frontières peuvent en faire demande ; une réponse favorable suit un examen du marché de l'emploi par l'Agence fédérale de l'emploi.

C'est à partir de ce cadre que le comité a décidé d'en faire une priorité politique et a demandé un changement dans la législation. Des positions d'ouverture de la part d'Actiris pour l'accès aux formations, avaient déjà laissé espérer un changement. Actuellement une concertation est en cours aussi au niveau de la RÉGION WALLONNE.

LA RECHERCHE-ACTION

Lors de l'assemblée de bilan et de perspective de l'année à venir (il s'agit de la rentrée 2020), **le comité a décidé d'entamer un plaidoyer en faveur d'un élargissement au permis unique.**

² La Directive Sanctions s'inscrit dans l'objectif global de l'UE de lutter contre la migration illégale et d'encourager la migration légale. Sa transposition en Belgique dans la loi du 11 Février 2013 n'est pas complète, notamment dans le volet de protection du migrant en cas de dépôt de plainte.

L'idée de la recherche-action naît avec l'objectif de **produire une photographie des conditions de travail au noir des personnes sans papiers en région de Bruxelles capitale**.

La recherche-action s'inscrit pour les militants et les permanents qui les accompagnent **dans l'héritage de l'enquête ouvrière et dans un processus d'éducation populaire** : « Il s'agit pour nous d'un processus collectif de décodage des réalités entre l'individu interrogé et l'individu interrogeant qui crée une lecture politique de la réalité sociale vécue. D'un point de vue quantitatif, la démarche n'est pas exhaustive mais la démarche d'éducation permanente est très intéressante d'un point de vue heuristique. A travers ce processus, on entre dans une dynamique de dépassement de la frontière entre « enquêteur-se-s » et « enquêté-e-s ». Le militant sans papiers s'interroge sur sa réalité via l'enquête et, en même temps, il découvre d'autres réalités et d'autres lieux d'exploitation tout en discutant sur les manières de s'y opposer ³».

Les militant.es ont exprimé plusieurs ambitions et finalités spécifiques par rapport à cette recherche-action. Elle devait servir à illustrer les conditions de travail dans lesquelles les personnes sans papiers sont obligées d'exercer leur métier. Objectiver avec des données quantitatives et qualitatives le travail au noir aurait permis non seulement de restituer un cadre établi par et pour les militant.es mêmes, mais aussi d'apporter une réponse à une défaite ressentie par les militant.es dans le cadre des contrôles des inspections sociales, vécues comme injustes et répressives à leur égard.

La recherche-action avait aussi comme finalité le **recrutement de nouveaux militants et militantes** : grâce à la rencontre avec des dizaines d'autres travailleurs, la recherche assurerait la **sensibilisation aux missions portées par le comité et ferait connaître le comité comme acteur parmi les différents collectifs**. Ainsi, elle garantirait également **la formation des militants et militantes sur le plan politique**, c'est-à-dire la formation sur les arguments à mobiliser, les connaissances à acquérir mais aussi la capacité de leadership ou le renforcement de soi via la prise de parole en public pour devenir délégué.e des travailleurs sans papiers.

Enfin et surtout, l'objectif de la recherche-action était de **constituer un plaidoyer pour faire pression sur le ministre de l'Emploi régional**. Objectiver les conditions de travail permet de mettre à jour la nature du phénomène du travail au noir. L'enquête n'est toutefois pas simple à réaliser ; un problème de fond réside dans la difficulté d'aller à la rencontre des travailleurs sans papiers et de la peur pour ces derniers d'oser parler de leur réalité. Ce sont des travailleurs cachés et contraints à s'invisibiliser pour leur survie.

LE QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

La recherche-action est élaborée à partir d'un formulaire d'enquête. Le formulaire a été réfléchi et réalisé à partir d'un petit groupe de travail qui faisait des propositions au comité durant les moments des réunions et des assemblées.

Le questionnaire avait été initialement conçu comme un formulaire de plainte d'exploitation et de travail au noir. Cet objectif a été toutefois revu en assemblée. L'idée sous-jacente de la plainte était de dénoncer collectivement le phénomène du travail non déclaré des personnes sans papiers. Cette approche a toutefois posé des questionnements dans le groupe et exigé un repositionnement du titre et de la démarche.

La dénomination « formulaire de plainte » pouvait poser problème dans l'approche des personnes sans papiers tout en créant de la confusion sur l'objectif de l'enquête et une sensation de peur et de manque de confiance.

En fait, les travailleurs et travailleuses sans papiers, n'osent pas porter plainte car la législation belge ne leur assure aucune protection.

De ce fait même, la pertinence de la partie du questionnaire contenant les données personnelles et les données de l'entreprise a été largement débattue. Cette crainte nous a permis de rappeler et d'insérer un

³ V. Lucera, P. Tosi, « *Quand la pandémie déconfiner la mobilisation des sans-papiers* », Les Mondes du travail, juin 2021. Et aussi : V. Lucera, P. Tosi, « *Quand la pandémie déconfiner la mobilisation des sans-papiers* », Association pour une Fondation Travail-Université, juin 2021.

encadré dans lequel l'on déclare l'obligation de la CSC de garder confidentielle l'identité du répondant.

La finalisation du questionnaire a débouché en un modèle final divisé en 6 parties : la première sur les données personnelles qui est facultative ; la deuxième sur le lieu de travail ; la troisième sur les conditions de travail ; la quatrième se focalise sur les effets de la COVID19 ; une cinquième partie sur les informations additionnelles pour laisser une partie ouverte aux récits des travailleurs.ses et enfin, une sixième partie pour aller plus loin dans la démarche individuelle via la rencontre et le contact avec la permanente de la CSC.

Le questionnaire a été aussi peaufiné dans le cadre de la formation de la Ligue des travailleuses domestiques qui ont proposé d'ajouter un document sur les devoirs des employeurs et les droits pour les travailleuses à joindre au questionnaire.

L'ASSEMBLÉE DE LANCEMENT DE LA RECHERCHE-ACTION

Pour lancer le projet de recherche et une première récolte des enquêtes, le comité avait pensé à une proposition pour impliquer les affilié.es au comité qui n'y sont pas actifs. Pour ce faire une assemblée générale du comité aurait dû présenter les intentions et le cadre de la recherche-action mais également impliquer tous et toutes les adhérent.es dans la collecte des enquêtes dans leurs réseaux et lieux de travail respectifs.

Une première assemblée avait été prévue pour le mois d'octobre mais les mesures sanitaires restrictives ne nous ont pas permis de l'assurer selon les conditions imaginées auparavant et notamment de la réaliser en présentiel pour une implication plus importante des affiliés.

Les mesures restrictives imposées dans le cadre de la lutte contre la pandémie ont affecté le processus d'implication des personnes sans papiers plus que n'importe quelle autre catégorie de personnes. Parmi les causes : les contrôles de police renforcés et les rues vides, ont créé un sentiment accru d'insécurité dans l'espace public. De plus, n'ayant pas de titre de séjour, ni de carte médicale, la peur d'être contaminé-es a empêché les rencontres qui n'ont eu lieu dès lors que de façon exceptionnelle.

Pour ces raisons, nous avons dû réadapter l'assemblée de lancement au canal virtuel de zoom et facebook.

L'assemblée « luttons pour la protection des travailleur.ses sans papiers », organisée par des prises de parole des militant.es du comité a vu une participation d'environ 40 personnes et une traduction a été assurée en français, anglais, espagnol et arabe. Une participation importante, qui témoigne non seulement de l'ancrage du comité dans les différentes communautés et collectifs des sans-papiers mais également la pertinence de ce projet pour les personnes sans papiers.

LA FORMATION DES ENQUÊTEURS ET DES ENQUÊTRICES

La formation des enquêteurs s'est posée assez tôt dans le groupe. En effet, au vu des nombreuses questions posées par les militant.es et de la difficulté de ne pas savoir comment approcher d'autres travailleurs, ils étaient demandeurs de recevoir une formation à l'action : savoir expliquer le cadre de l'enquête et les manquements de la loi en Belgique, pouvoir conduire le questionnaire avec la personne interviewée mais aussi savoir comment pouvoir convaincre la personne de rejoindre le comité.

Initialement, nous avons prévu une formation unique avec des sous-groupes par langue d'origine. La pandémie et les mesures restrictives ont encore une fois chamboulé notre programme : nous avons notamment dû annuler la partie de la formation qui prévoyait une mise en pratique via des visites dans les occupations, qui sont des lieux très peuplés.

Nous avons décidé par ailleurs de **créer deux groupes spécifiques : un groupe pour les hommes et un groupe pour les femmes de la Ligue. En effet, le contexte dans lequel ils et elles agissent n'est pas le même car les secteurs de travail et leur dynamique ont des caractéristiques différentes.** Les hommes se retrouvent dans des lieux collectifs de travail, grâce auxquels il est plus simple de croiser des collègues et pouvoir échanger. Les femmes, à l'inverse, parviennent difficilement à avoir une dimension collective, isolées dans leur foyer

du travail domestique et dans l'impossibilité de tisser des liens avec d'autres travailleuses.

La formation des femmes sans papiers a été très suivie. Il y avait un véritable enjeu : celui de les impliquer dans la démarche en passant par leur propre expérience sur le lieu de travail. La formation de la Ligue prévoyait 3 animatrices pour accompagner les 3 sous-groupes selon les langues d'origine (français, anglais, espagnol) et une animatrice pour assurer la mise en commun pendant les moments en plénière. Après une explication du cadre, les sous-groupes ont travaillé d'abord au niveau individuel pour lire et compléter l'enquête, repérer et analyser celle-ci au regard de la législation que les patrons doivent respecter lorsqu'ils engagent les travailleurs. Beaucoup d'entre elles ont réalisé pour la première fois les contradictions existantes entre le droit formel et le droit effectif : malgré que le travail domestique soit encadré par la législation, les travailleuses sans papiers ne savent pas faire valoir leurs droits. Comment revendiquer le salaire minimum ou les cotisations sociales face aux menaces d'un patron ? Revendiquer des droits sur base individuelle en étant illégale au regard du système belge est presque impossible. C'est sur base collective que les conditions pourront changer pour elles. Grâce à ce débat en plénière, les militantes ont compris l'importance de la dénonciation collective et de l'enquête comme instrument pour porter une plainte collective et pointer la responsabilité du gouvernement bruxellois.

La formation des hommes du comité s'est également déroulée par petit groupe de trois et par langue d'origine. Les enquêteurs ont retenu l'option de tester le questionnaire auprès d'une autre personne connue. Cela a permis de vérifier la formation sur le terrain et d'élargir la base des personnes touchées par l'enquête.

L'ACTION COLLECTIVE EN TEMPS DE PANDÉMIE

LA RELATION AVEC LE MOUVEMENT POUR LA RÉGULARISATION

L'action collective en temps de pandémie s'est fortement affaiblie et dans certains cas a été presque inexistante. L'éducation populaire ou permanente a subi un coup d'arrêt inédit. Toutefois, les associations ont fait preuve de créativité pour réinventer la création des liens en toute sécurité. Dans le cas des personnes sans papiers, qui vivent dans l'exception du déni d'existence de la part des institutions et des politiques, l'action collective n'a pas pu attendre le déconfinement et a dû se réadapter rapidement.

Le groupe porteur de l'enquête était partagé entre la peur de certains de se réunir et la nécessité d'agir pour répondre à un besoin vital de visibilité et d'être entendus. Les enquêteurs et enquêtrices subissent tout autant la contradiction entre le sentiment de peur qui bloquait l'action et le besoin d'agir.

A l'échelle du mouvement des sans-papiers en fait, la mobilisation sociale s'est réveillée assez tôt, en avril 2020, avec les premiers rassemblements dans l'espace public. Ces actions avaient pour finalité d'élever la voix contre le manque de considération de la situation des sans-papiers, par le gouvernement en pouvoirs spéciaux d'abord puis par la nouvelle coalition Vivaldi. Il est important de préciser ce contexte car il a fortement influencé le déroulement de notre démarche.

Malgré la quasi-indifférence des institutions, les associations, les syndicats et les sans-papiers eux-mêmes croyaient possible un changement de cap sur la politique migratoire comme dans d'autres pays de l'UE pendant la crise de la COVID19. Mais encore aujourd'hui, malgré les occupations politiques de l'église du Béguinage, de l'ULB et de la VUB, la grève de la faim entamée par environ 453 personnes, ce changement de cap n'a pas eu lieu.

Ce contexte a modelé tout au long du processus la motivation d'une partie du groupe : le combat pour la régularisation s'inscrivait dans une actualité plus brûlante que le combat pour l'accès à l'emploi et à la formation au niveau régional. Cela a déterminé par exemple des pics d'engagements différents selon les personnes et selon l'actualité politique. Si cet élément a parfois freiné notre processus, il est vrai aussi qu'il l'a parfois accéléré : grâce à la présence des militant.es dans les occupations, nous avons pu toucher de nouvelles personnes par exemple.

A cela s'ajoute un autre facteur très important qui est la condition subjective des personnes sans papiers en

temps de pandémie. Si les publics fragilisés sont difficiles à mobiliser, les personnes sans papiers se sont retrouvées encore plus fragilisées et précarisées, abandonnées, sans revenus ni protection ni temps d'investissement ; la survie est devenue leur objectif premier. Et en même temps ils et elles étaient agitées par l'urgence d'agir : à plusieurs fois reprises, les petites réunions restreintes que nous organisons ont été compliquées voire empêchées par les impératifs et les imprévus quotidiens inhérents à la précarité de ce public (une journée de travail apparue à l'improviste, des contrôles de police ou encore l'impossibilité matérielle d'acheter un ticket de transport).

LA CAMPAGNE POUR LE PERMIS UNIQUE ET L'ANCRAGE DANS LES ACTIONS À ARTS-LOI

Le processus de la recherche-action s'est inévitablement tressé avec les actions de mobilisations du mouvement plus large mais il a aussi trouvé un élan dans les actions mêmes du comité.

En décembre 2020, le comité lance la campagne d'interpellation intitulée « **Permis de travail maintenant !** » adressée au ministre-Président bruxellois Rudi Vervoort ainsi qu'à son ministre de l'Emploi Bernard Clerfayt. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des revendications du comité pour élargir les procédures d'octroi des permis de travail et de l'accès à la formation aux personnes sans papiers sur le territoire régional. Les citoyens et citoyennes solidaires étaient invité·es à envoyer un mail ou un tweet aux deux ministres compétents. Plus de 200 mails leur ont ainsi été adressés, les incitant à prendre en considération l'urgence de la situation. Une action de lancement s'est tenue devant le Parlement bruxellois avec une banderole déployée sur une balustrade du parlement et qui avait pour slogan : « Travailleurs sans - papiers aussi en première ligne. Des permis de travail, maintenant ! Etat d'urgence sanitaire ». L'action a rencontré un franc succès et a été rejointe par des nombreux parlementaires en séance ce jour-là.

D'autres actions du comité ont représenté aussi l'occasion de renforcer la recherche-action. Comme dans la campagne lancée en décembre, les autres moments de mobilisation ont permis de faire connaître l'enquête, de tisser des liens avec des parlementaires, des militants ou encore avec d'autres sans-papiers. Même si ces moments n'étaient pas prévus au départ dans la recherche-action et dans la situation inédite déclenchée par la COVID19, il y a eu une capacité de rebondissement considérable dans le lien à faire entre les attentes de départ et l'adaptation sur le terrain.

Le comité a, par exemple, également participé aux actions du vendredi à Arts-Loi, qui réunissaient les différents collectifs des sans-papiers et le mouvement naissant de l'USPR à une fréquence hebdomadaire. La présence assidue du comité avec ses revendications syndicales a probablement eu une influence non négligeable sur le mouvement des sans-papiers dans les occupations. L'Union des Sans-Papiers pour la Régularisation (USPR) a d'ailleurs de plus en plus mis en avant dans ses prises de paroles la question du travail, la dimension de l'exploitation des personnes sans papiers dans l'économie informelle, l'identité de travailleur et travailleuse. D'autres éléments ont joué un rôle en ce sens : la présence des syndicats, ou encore la sensibilité du secrétaire d'Etat à l'asile et la migration par rapport aux questions d'exploitation. Enfin, une dimension importante dans ce changement de perspective et de conscience est venue principalement des contradictions que la crise a mises en avant : si tous les secteurs mis à l'arrêt ont bénéficié des mesures extraordinaires, les sans-papiers ont été les hommes et les femmes *jetables* de la crise, à la merci des patrons et invisibilisés par les politiques.

L'ANALYSE DES DONNÉES

En juillet 2021, près de 100 questionnaires avaient été collectés. Un nombre moins important de celui qui était initialement visé mais un échantillon assez large pour donner un aperçu du travail mené jusqu'à ce moment-là. **Dans le cadre du bilan d'été du comité, nous avons programmé un retour des enquêtes collectées. Il fallait vérifier la pertinence des résultats tracés, les priorités à mettre en avant dans l'analyse des données et dans la constitution du plaidoyer. Mais il fallait aussi impliquer les militant.es qui avaient entre-temps rejoint le comité.** Un travail en sous-groupes, puis en plénière, nous a permis de débattre les principaux résultats face à la réalité vécue par le groupe et par l'entourage des individus. Nous avons

remarqué que les grandes lignes étaient généralement très fidèles aux réalités vécues. La seule remarque a été soulevée par les femmes présentes dans le groupe qui déclaraient gagner beaucoup moins par heure par rapport à ce qui était ressorti dans les enquêtes. Cela est probablement dû au fait qu'à ce moment-là les femmes interviewées étaient moins représentées dans les enquêtes (environ 20% des répondants). Cela a mis davantage l'accent sur l'importance d'aller chercher davantage de femmes dans le travail domestique, qui est moins rémunéré par rapport aux secteurs investis par les hommes. De plus, une partie des enquêtes a été collectée dans les réseaux proches des militant.es du comité, ce qui démontre la difficulté de repérer d'autres travailleuses, surtout quand elles sont employées chez un particulier.

Par rapport aux **priorités** à mettre en avant, deux grands thèmes ont suscité l'accord de l'ensemble du comité : le premier relevait l'importance de **mettre en avant les contradictions dans la politique de contrôle des lois sociales** et du travail au noir qui pénalise davantage les travailleurs et qui n'a pas l'objectif de les protéger. Le deuxième relevait l'importance de **faire des recommandations aux politiques** : le plaidoyer ne consiste pas seulement dans la description de la réalité mais aussi dans les propositions d'amélioration que les premiers concernés peuvent apporter.

LE RÔLE DE LA FTU ET DU CIEP

L'association pour une Fondation Travail-Université mène des études en lien avec le monde du travail et notamment pour renforcer le travail d'analyse et de recherche du MOC. A la demande du MOC et de la CSC de Bruxelles, la FTU a suivi tout le processus de la recherche-action via une présence ponctuelle aux réunions comités des travailleurs sans papiers. La FTU a également accompagné les moments de réflexion autour de l'enquête, le travail du groupe de travail qui la portait, les moments de conception et de mise en œuvre de formations pour les militants. Elle a également organisé au sein du comité des moments de restitution sur les phases de l'enquête et coconstruit avec le comité la structuration du rapport d'analyse. Les moments de restitution ont garanti une position privilégiée pour une analyse qui respecte et soit l'expression de la volonté et du regard du comité : grâce à ces moments, les réadaptations répondaient à la vérification faite sur le terrain par les militants et les animateurs. Cette méthode répondait aussi à l'ambition d'aboutir à un travail collectif porté par et pour les militants et militantes.

Le CIEP accompagne le comité dans le processus d'éducation permanente en fournissant des **outils méthodologiques** mais aussi les instruments politiques, tels que **des clés de lecture pour saisir et questionner la réalité, agir ensemble selon la méthode du voir-juger-agir**.

La permanente de la CSC joue un rôle d'organisation du collectif mais aussi de suivi individuel des travailleurs et travailleuses qui souhaitent aller plus loin. Le comité est une partie intégrante de la CSC et de ses instances. Ses délégués assurent le lien entre le travail, les revendications du comité et les autres secteurs interprofessionnels au sein de la CSC.

CONCLUSIONS

Nous avons analysé le processus d'un groupe spécifique, celui du comité des travailleurs.es sans papiers, dans un contexte de pandémie et de mesures sanitaires qui ont influencé la dynamique habituelle. Malgré les peurs dues à la situation sanitaire et à la situation de précarisation, les travailleurs du comité ainsi que les permanents, ont su rebondir et ne jamais perdre le lien avec la base via des rencontres en petit groupe ou en individuel. Le maintien du lien collectif était fondamental pour essayer de mettre en place des solutions collectives⁴ mais aussi une lecture partagée de ce que les personnes sans papiers étaient en train de vivre. Même si le projet de la recherche-action a subi plusieurs fois des moments d'arrêt, grâce aux contacts continus et à la présence assidue des permanents, notamment dans la réponse aux besoins posés par les

⁴ Le MOC a organisé une caisse de solidarité pour aider les travailleurs et travailleuses resté.es sans revenus à payer leur loyer, pour recharger le crédit des téléphones ou encore pour payer les abonnements STIB.

militant.es, le groupe a toujours gardé la motivation pour l'enquête. La méthode de la recherche-action a permis ainsi d'aller à la rencontre d'autres récits de vie pour les mettre au service du collectif et mobiliser davantage des travailleur.ses. A l'heure actuelle, nous n'avons pas terminé la collecte et l'analyse des données. Cette analyse visait à mettre en lumière le processus du groupe et l'action collective pendant la crise sanitaire.

Elle constitue un véritable outil d'éducation permanente : un processus qui part des besoins du groupe, qui questionne la réalité et qui essaie d'agir sur celle-ci pour la changer radicalement.

Valéria LUCERA

Chargée de mission à la FTU

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé.

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues auprès de christine.steinbach@ftu.be

**FTU – Association pour une
Fondation Travail-Université**

Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles
+32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be

Éditrice responsable : Dominique Decoux